

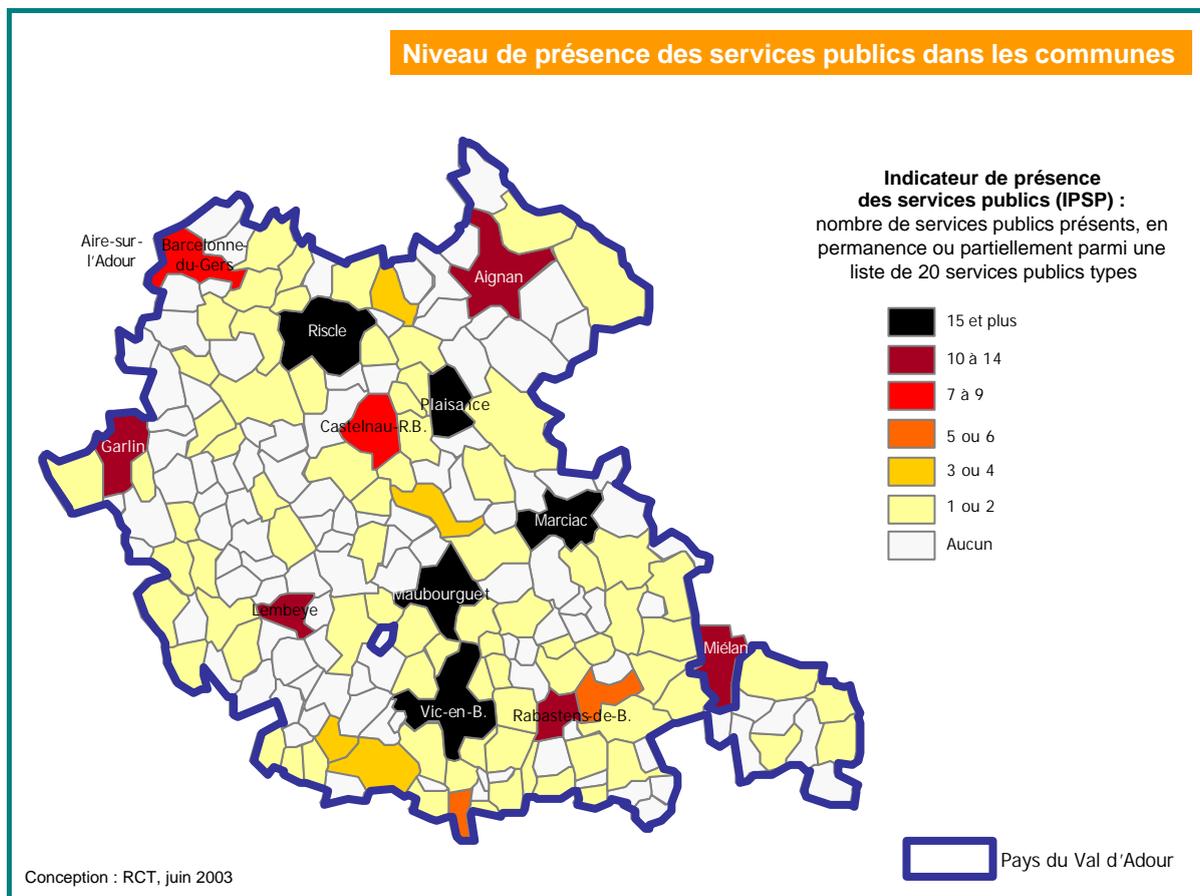
3. ANALYSE STRATEGIQUE DES SERVICES PUBLICS

3.1. STRUCTURATION TERRITORIALE DES SERVICES PUBLICS

Un maillage de pôles de services publics structurants

L'ensemble des analyses sectorielles réalisées précédemment ne permettent que difficilement d'obtenir une vision globale de l'accessibilité des services publics sur l'ensemble du territoire.

L'élaboration d'un indicateur synthétique tel que l'Indicateur de Présence des Services Publics (IPSP), construit sur un échantillon de 20 services publics types représentatifs de l'ensemble des missions de service public et de la diversité des types d'opérateurs (collectivités, entreprises publiques, associations, opérateurs privés) permet de mettre en évidence une typologie des communes en fonction du degré de présence des services publics sur leur territoire, soit de façon permanente, à travers un établissement, soit partiellement, grâce à des permanences déconcentrées depuis le siège des administrations.



L'analyse de l'IPSP sur le Val d'Adour met en évidence les points suivants :

- ? 54 % des communes du Val d'Adour ne disposent d'aucun des services types de l'échantillon, ce qui résulte de leur faible population, mais aussi d'une couverture très partielle du territoire par de nombreux services (Poste, écoles, professionnels de santé...). Ces communes se retrouvent en majorité dans les cantons béarnais et dans certaines zones du Gers, notamment autour d'Aignan et de Miélan.
- ? Une dizaine de communes, toutes chefs-lieux de cantons, se distinguent par des IPSP très élevés. Si aucune commune du Pays ne possède les 20 équipements types, quatre en possèdent au moins 17 et cinq autres dépassent les 10. Les cinq principaux se retrouvent tous dans les vallées de l'Adour et de l'Arros, confirmant leur rôle d'axes structurants du territoire. A ces neuf pôles principaux en matière de service public s'ajoutent deux autres, extérieurs au Pays, mais directement limitrophes : Miélan au sud-est et Aire-sur-l'Adour au nord-ouest. L'ensemble de ces communes se caractérise par une population relativement importante et une concentration des activités économiques, commerciales et de services, que suit naturellement l'organisation territoriale des services publics.

Ces onze communes constituent des **pôles de services publics structurants** pour le Val d'Adour, tant du fait de la concentration des services que l'on y observe que par l'ampleur des territoires qu'ils sont amenés à desservir en matière de services publics.

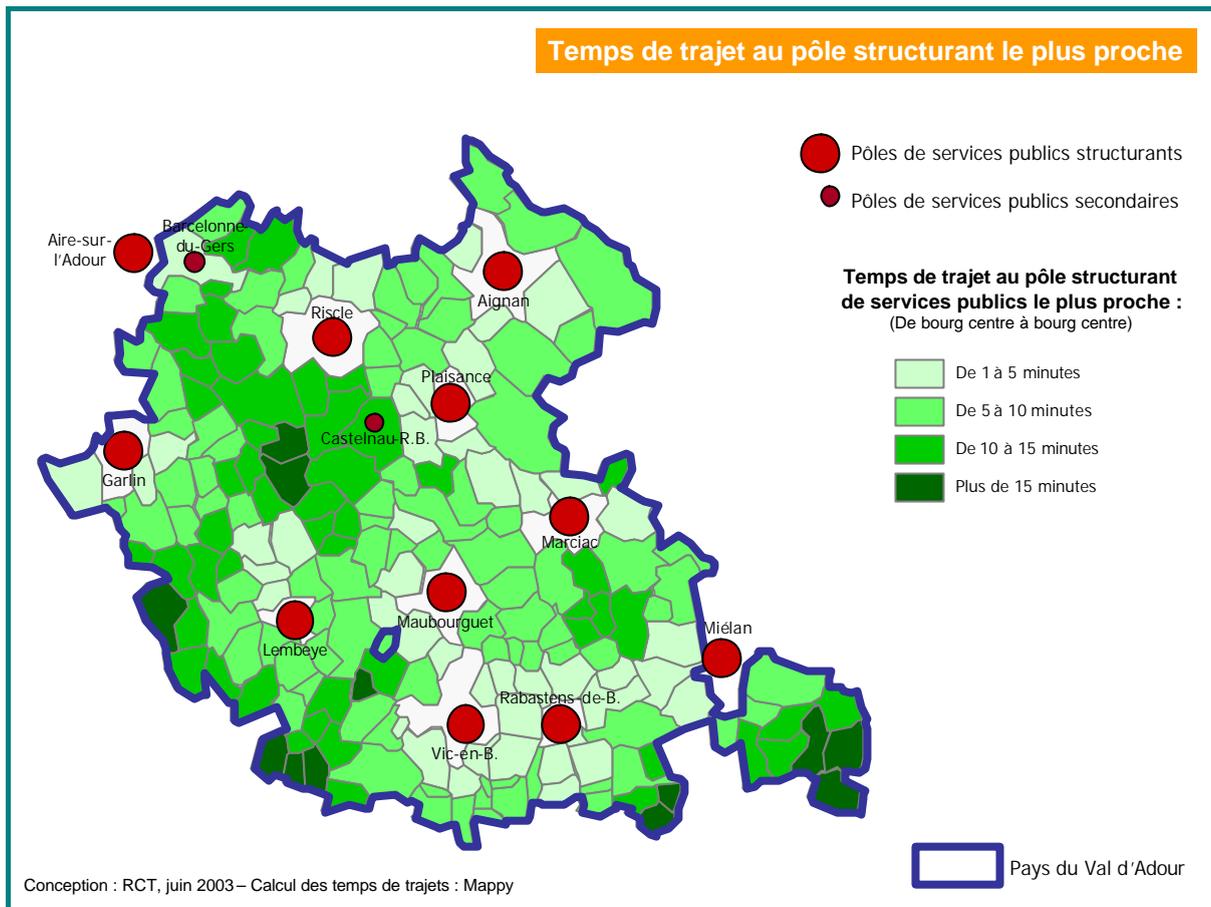
- ? Deux **pôles de services publics secondaires** se détachent également le long de l'axe Tarbes-Bordeaux, Castelnau-Rivière-Basse avec un IPSP de 9 et Barcelonne-du-Gers avec un niveau de présence des services publics de 7.
- ? Certains espaces périphériques du Pays apparaissent comme particulièrement peu dotés en services publics : cantons béarnais, d'Aignan et de Miélan. Dans ces zones, qui concentrent la majorité des communes sans aucun service, seuls les chefs-lieux de canton de détachent, sans pour autant atteindre le niveau des pôles structurants des vallées de l'Adour et de l'Arros. A l'inverse, le sud du territoire, composé de communes qui subissent directement l'influence de l'agglomération tarbaise, présente une offre de services publics légèrement plus diffuse.

Il ressort de cette analyse l'existence sur le Pays du val d'Adour d'un maillage du territoire par des pôles de services publics structurants et secondaires :

Pôles structurants : Aignan, Garlin, Lembeye, Marciac, Maubourguet, Plaisance, Rabastens-de-Bigorre, Riscle et Vic-en-Bigorre, auxquels s'ajoutent deux pôles structurants extérieurs au territoire : Aire-sur-l'Adour et Miélan.

Pôles secondaires : Barcelonne-du-Gers et Castelnau-Rivière-Basse.

L'analyse des temps de trajet entre les communes du Pays et les pôles de services publics structurants révèle la bonne densité du maillage territorial qu'ils assurent. En effet, seules 12 communes du périmètre se trouvent à plus d'un quart d'heure d'un pôle structurant par la route.



La principale zone d'éloignement significatif aux services publics se trouve à la jonction des trois départements, au centre d'un triangle formé par les pôles de Riscle, Maubourguet et Garlin. La mise en évidence de cette zone d'éloignement aux services témoigne du rôle clé que pourrait jouer des pôles secondaires comme Castelnau-Rivière-Basse ou Barcelonne-du-Gers dans l'achèvement d'un maillage territorial de qualité.

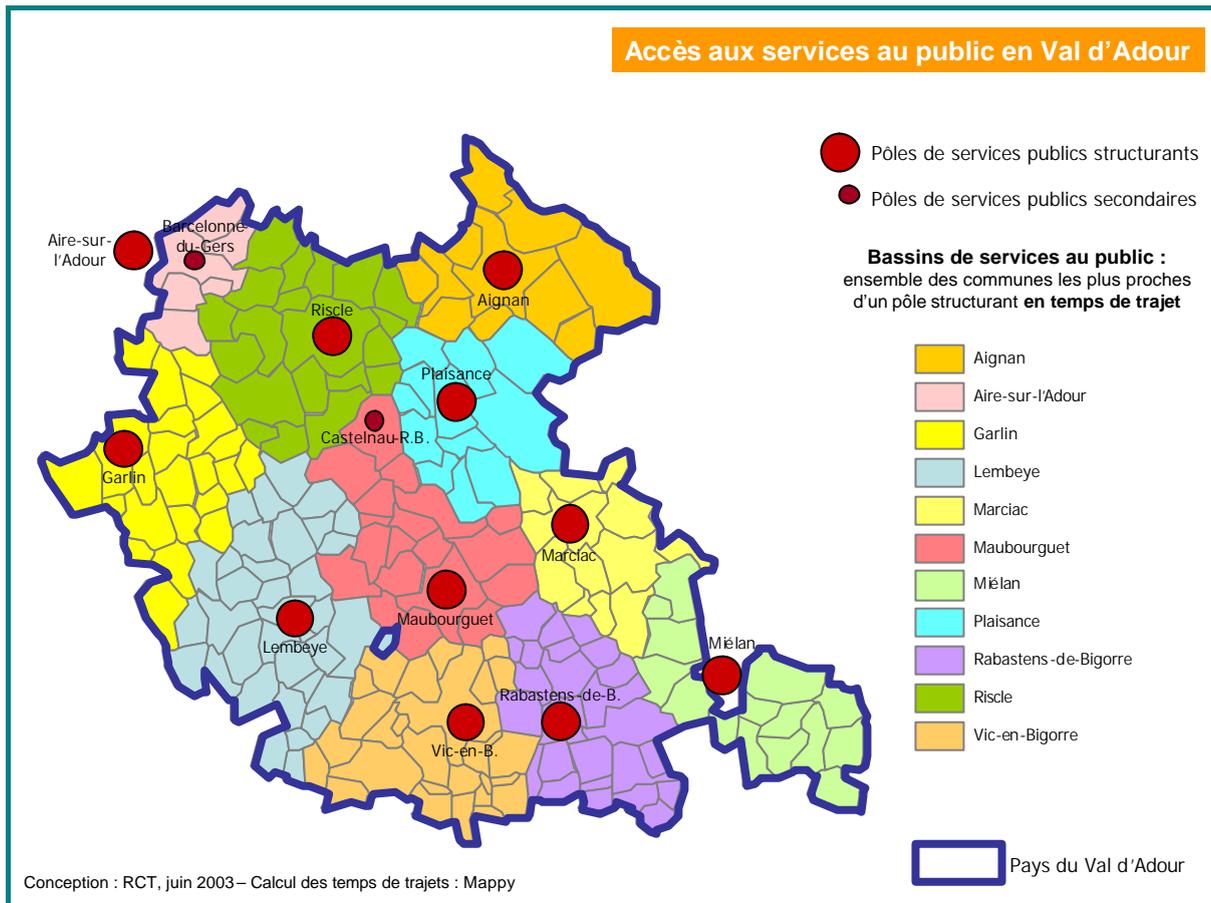
Des bassins de services publics de proximité

De par leur nature et la concentration des services qui les caractérisent, les pôles structurants constituent les lieux quasi-exclusifs de l'offre pour la majorité des services publics. Les habitants du territoire doivent ainsi, pour l'essentiel de leurs démarches ou de leurs actes d'usagers des services publics, se rendre dans l'un des 11 pôles structurants du Pays.

Indépendamment de l'impact du lieu de travail sur la consommation de services, deux critères président au choix par chaque habitant d'un pôle de services publics : le temps de parcours qui sépare le domicile du pôle structurant et les organismes de rattachement découlant dans certains cas de découpage administratifs. En effet, de nombreux services publics relèvent d'organismes nationaux ou départementaux, pour lesquels une affiliation de fait de chaque usager est opérée en fonction de son lieu de résidence (Sécurité Sociale, collège et lycée, aide sociale des conseils généraux, etc.).

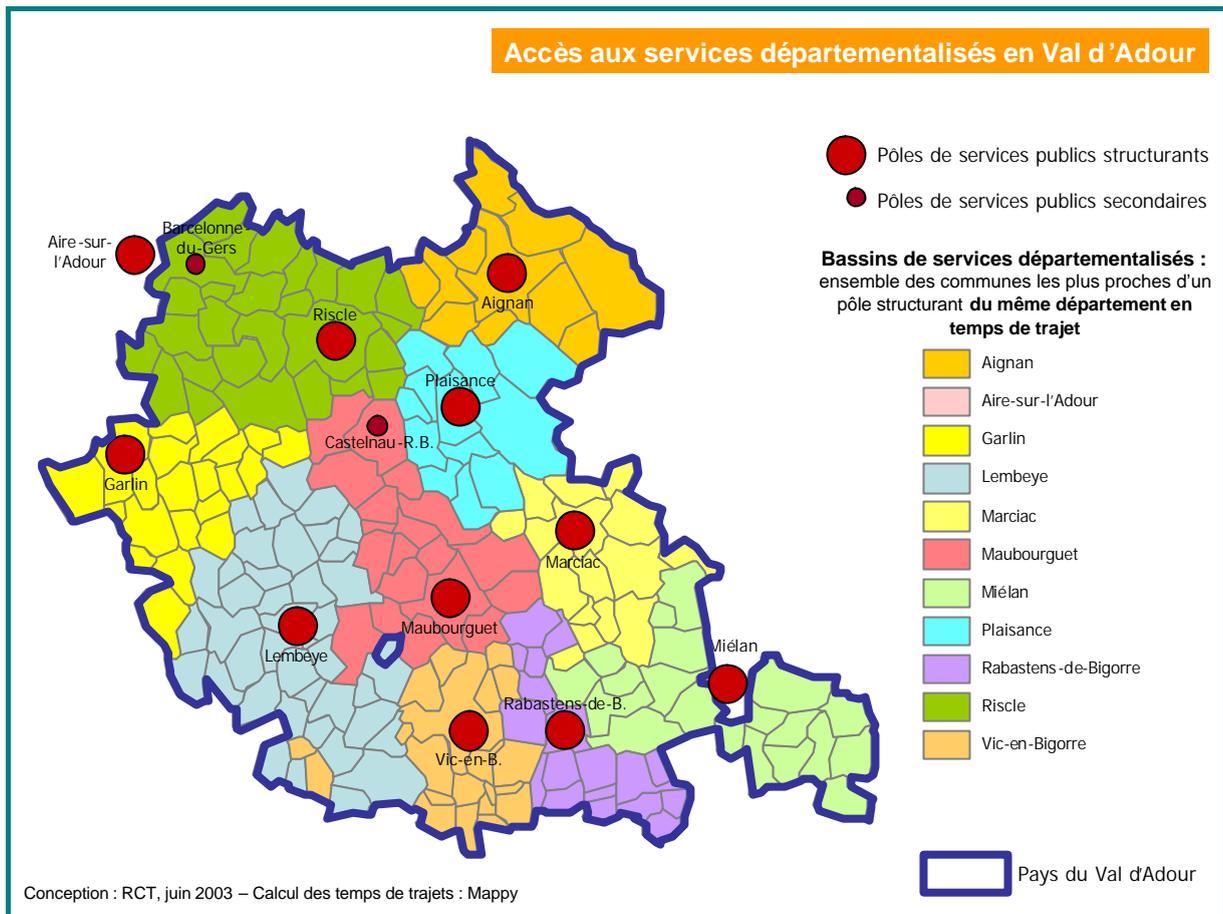
Le critère lié au temps de trajet depuis le domicile constitue un moyen sûr de définir des bassins de services au public, caractérisés par le pôle structurant vers lequel un usager peut se rendre le plus rapidement, sans tenir compte des services sectorisés ou contingentés par les limites administratives. Il s'agit ainsi d'une approche relativement large de l'accès au service, qui se recoupe naturellement avec les comportements de consommation de biens et de services marchands.

Des aires de chalandise des pôles de services peuvent ainsi être tracées, montrant l'importance de leur rayonnement géographique.



L'application du second critère, lié aux limites administratives, conduit à un nouveau tracé des zones de services, caractérisé ici par le respect des frontières départementales, cet échelon étant celui d'organisation d'un grand nombre de services publics, qu'ils relèvent des conseils généraux, de réseaux nationaux (ANPE, CPAM...), et apparaissant également souvent comme un facteur de structuration des acteurs locaux (EPCI notamment, seule en Val d'Adour la Communauté de Communes Echez-Montanérès étant interdépartementale).

L'analyse des zones d'accès aux services départementalisés renforce l'étendue des aires d'influence administrative de pôles situés au nord et à l'ouest du Pays : Riscle et Lembeye notamment, confirmant l'influence que pourrait jouer dans l'affinement du maillage territorial par les pôles de services publics le renforcement des centres secondaires que sont Castelnau-Rivière-Basse, Barcelonne-du-Gers, ou même, dans une moindre mesure, Montaner ou Villecomtal-sur-Arros.



La conjonction des deux critères permet enfin de définir le plus précisément possible le périmètre des **bassins de services publics** constitués autour des onze pôles structurants. (cf. carte page suivante)

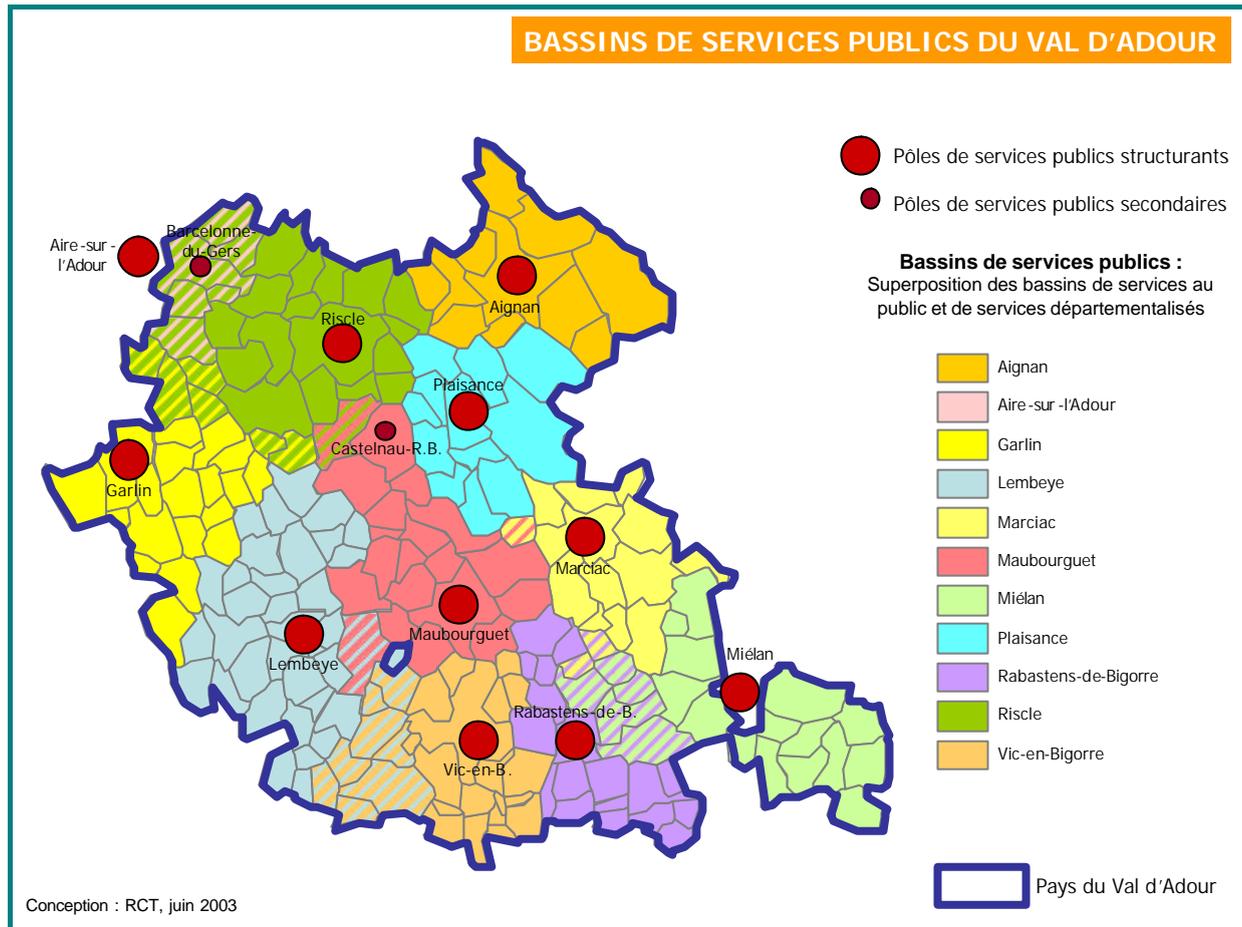
L'analyse des bassins de services publics du Val d'Adour confirme la relative densité du maillage territorial ainsi constitué, notamment dans les vallées de l'Adour et de l'Arros et renforce par opposition l'étendue des aires d'influence de pôles situés au nord et à l'ouest du Pays, Riscle et Lembeye notamment.

Au-delà de ces premières remarques, l'analyse met en évidence les points suivants :

- ? Les pôles identifiés exercent une **influence directe** sur des **bassins de proximité homogènes**, proches des découpages des intercommunalités et des bassins de vie résultant des observations de l'INSEE en 1998⁹.
- ? **L'accès aux services publics** en Val d'Adour **n'est pas freiné par des questions de distance**. Aucune commune du Pays ne se situe à plus de 20 minutes par la route d'un pôle structurant de services publics et 95% sont à moins d'un quart d'heure. L'accès aux services départementalisés s'avère moins aisé pour les habitants

⁹ Inventaire Communal – INSEE, 1998

des zones de Montaner, de l'ouest du canton de Riscle et de Villecomtal-sur-Arros. Ce constat confirme que l'enjeu d'accessibilité souvent mis en avant dans le débat public du Val d'Adour ne peut être appréhendé avec pertinence que sur la base de critères diversifiés, notamment liés à la capacité des habitants de se déplacer seuls (notamment pour les jeunes, les femmes et les personnes âgées et dépendantes), ou à l'adéquation des horaires d'ouverture des services publics par rapport aux rythmes de vie des habitants, en particulier des actifs.



Les cantons béarnais, ainsi que les zones d'Aignan et de Miélan constituent les espaces les moins bien dotés du Pays en matière de service public. La modeste taille des pôles urbains qui les structurent et l'isolement de ces pôles définissent un contraste entre les deux vallées principales du Pays et ces espaces périphériques. Ces derniers apparaissent ainsi comme les zones de fragilité principale du territoire en matière de maintien et d'accessibilité des services publics et ce d'autant plus qu'ils sont les plus concernés par le phénomène de vieillissement de la population et de stagnation ou de déclin démographique.

3.2. IDENTIFICATION DES FORCES ET DES FAIBLESSES

L'ensemble des analyses conduites, confrontées au dire des acteurs du territoire et de leurs partenaires extérieurs, conduit à identifier comme principales forces et faiblesses du Pays en matière de service public les points suivants :

POINTS FORTS	
Transversaux	Sectoriels
Volonté politique forte Maillage territorial par des pôles structurants Vitalité du tissu associatif Démocratie locale et participation citoyenne Opportunités financières (Contrat de Pays, LEADER +)	Services aux personnes âgées importants Secteur emploi-insertion développé Bon maillage des établissements scolaires
POINTS FAIBLES	
Transversaux	Sectoriels
Manque de coordination et de mise en réseau des acteurs Déconcentration insuffisante des services départementalisés Poids élevé et fragilité du bénévolat Maillage intercommunal partiel Contrastes forts de l'offre de services publics entre les deux vallées principales et les zones périphériques du Pays Connaissance limitée des services existants par la population	Accueil de la petite enfance à construire Eloignement des établissements hospitaliers et accès en déclin aux professions de santé Faiblesse de l'offre culturelle Faible accès aux TIC Transports collectifs médiocres Réduction annoncée du réseau postal et de certains services de l'Etat (Trésoreries notamment) Aide spécialisée à l'enfance en difficulté insuffisante

CONCLUSION : QUELS ENJEUX POUR L'ORGANISATION DES SERVICES ?

Sur la base des forces et des faiblesses identifiées par le présent diagnostic et des enseignements tirés des nombreuses initiatives locales conduites sur le territoire, les acteurs du Pays du Val d'Adour, élus ou non, vont être appelés à poser les bases d'une stratégie de long terme en faveur du maintien, de la modernisation et du développement des services publics. Au service de l'ambition commune d'une ruralité moderne, ils devront apporter avec leurs partenaires des solutions aux enjeux auxquels est aujourd'hui confronté le territoire.

Enjeux stratégiques :

- ✍ Enjeu n° 1 : **renforcer l'existant**, dans un souci de pérennisation des services publics et d'accroissement de la qualité du service rendu.
- ✍ Enjeu n° 2 : **mettre en réseau et coordonner** les acteurs et les interventions, et impulser des échanges plus nombreux entre administrations des trois départements.
- ✍ Enjeu n° 3 : **répondre aux besoins non satisfaits**, par des actions de lobbying et des coopérations avec les opérateurs concernés (petite enfance, transports, TIC...).
- ✍ Enjeu n° 4 : **renforcer la solidarité en direction des espaces les moins peuplés** du Pays en appuyant le maintien d'un niveau élevé de services publics dans les centres urbains structurants et en promouvant un accès facilité à ces services depuis l'ensemble des communes les environnant.
- ✍ Enjeu n° 5 : **innover** par le biais d'expérimentations locales pour proposer des solutions alternatives à l'exercice de services publics menacés ou trop éloignés des usagers.

Enjeux opérationnels :

- ✍ Enjeu n° 6 : **informer** sur les services publics existants et favoriser leur appropriation par les élus et les habitants.
- ✍ Enjeu n° 7 : **mutualiser les moyens et les compétences** pour réduire le coût du service public et adapter l'offre territoriale aux évolutions démographiques.
- ✍ Enjeu n° 8 : **former les intervenants du service public** à l'exercice de leurs missions, dans une recherche de professionnalisation des métiers et de soutien actif au tissu associatif et à ses bénévoles.

Volontairement plus transversaux que thématiques, ces enjeux nécessiteront l'association de l'ensemble des acteurs du territoire et des opérateurs du service public à la construction de la Charte Territoriale des services publics du Val d'Adour, dans un esprit de participation, de solidarité et de recherche du consensus qui contribue aujourd'hui à la spécificité et à l'identité même du Val d'Adour.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TYPOLOGIE DES SERVICES PUBLICS

Protection sociale, aide sociale

- ✍ Conseils Généraux – Direction Sociales Départementales : Aide Sociale à l'Enfance, Développement Social, Protection Maternelle et Infantile
- ✍ MSA, CPAM, CAF
- ✍ CCAS, CIAS

Emploi, insertion (SPE et autres)

- ✍ DDTEFP
- ✍ ANPE, ASSEDIC
- ✍ Missions locales, PAIO, EREF
- ✍ Entreprises et associations d'insertion
- ✍ Economie solidaire

Personnes âgées

- ✍ Maintien à domicile : ADMR, repas à domicile, soins, aides ménagères...
- ✍ Résidences spécialisées : maisons de retraite, maisons de retraites médicalisées...
- ✍ Activités sportives, culturelles ou de loisirs spécifiques

Enfance

- ✍ Crèches, haltes-garderies...
- ✍ Assistantes maternelles

La Poste

Sports

- ✍ Equipements sportifs (différents niveaux d'homologation)
- ✍ Associations sportives

Culture

- ✍ Bibliothèques, médiathèques
- ✍ Ecoles de musique, de danse...
- ✍ Cinémas, théâtres
- ✍ Salles de spectacles

Enseignement – formation

- ✍ Ecoles, collèges, lycées (généraux, professionnels, agricoles)
- ✍ Sections BTS, IUT
- ✍ Universités, grandes écoles, préparations aux grandes écoles
- ✍ GRETA, CFPPA
- ✍ Alphabétisation
- ✍ Autres organismes de formation

Logement

- ✍ Offices HLM
- ✍ Agents immobiliers

Santé

- ✍ Médecins généralistes et spécialistes
- ✍ Infirmiers libéraux
- ✍ Pharmacies
- ✍ Hôpitaux, cliniques
- ✍ Maternités
- ✍ Laboratoires d'analyses médicales, radiologie
- ✍ Information du public : jeunes, femmes...
- ✍ SAMU, service d'ambulance

Environnement

- ✍ Collecte et traitement des déchets
- ✍ Distribution de l'eau
- ✍ Assainissement

Technique

- ✍ Directions Départementales de l'Équipement
- ✍ Chambres consulaires

Télécommunications, TIC

- ✍ Couverture des réseaux de téléphonie mobile
- ✍ Desserte haut débit (ADSL...)
- ✍ Points publics d'accès à Internet : écoles, cybercafés, bureaux de poste...

Sécurité

- ✍ Police, gendarmerie
- ✍ Pompiers

Transports

- ✍ Scolaires
- ✍ Réseaux collectifs et gares (grandes lignes, TER)
- ✍ Transport à la demande

Financiers

- ✍ Banque de France
- ✍ Trésor Public, perceptions...
- ✍ Agences bancaires

Energie

- ✍ EDF

ANNEXE 2 : LISTE DES ENTRETIENS REALISES

Mme AL DEGHERY	Conseil Général du Gers – DSD
Jean Claude BELOT -ARNAUD	DDAFF des Hautes-Pyrénées
M. BIDONDO	SIECTOM Coteaux Béarn Adour
M. Christian BOURBON	Secrétaire Général du GIP Euradour
Mme Sandrine BUSIPELLI	Association « RESO »
Mme BUSSIERE	Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques - DSD
Mme CHABANE	DDASS du Gers
M. CHAVANT	Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hautes-Pyrénées
M. André COUITTI	Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Gers
M. Laurent DOURRIEU	Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques
M. DAUBERT	SICTOM Ouest
M. DUPONT	Inspection Académique des Pyrénées-Atlantiques
Mlle Sandra EHR	Comité d'Animation Gérontologique Béarn-Adour
Mme Marie FONTAINE	Centre Social Intercantonal de Marciac
Mme MAZAROTI	SICTOM de Mirande
M. Michel GOT	Conseil Général des Hautes-Pyrénées - DSD
Mme HUYNH	Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques - DSD
Mme IBOS	CMP de Vic-en-Bigorre
Mme Hélène KNOLL	Conseil de Développement, commission Enfance/Jeunesse
M. KRIUGER	Inspection Académique du Gers
Mme Stéphanie LABENELLE	Halte Garderie « Au Jardin des Lutins »
M. LAFITTE	Direction de la Poste des Pyrénées-Atlantiques
M. LAFFITTE	Circonscription médico-sociale de Mirande
M. LEGASAT	DDTEFP du Gers
Mme LESTRADE	SICTOM du Val d'Adour
Mme Cathy LEPLUS	FALEP du Gers
M. OLLER	DDASS des Pyrénées-Atlantiques
M. Francis MASSEY	« Cité Saint-Joseph », maison de retraite
Mme Fabienne MARTIN	Caisse d'Allocations Familiales du Gers
M. MAZZA	Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
M. MIQUEUX	Maire de Vic-en-Bigorre et Conseiller général
Christophe MOROTTO	Association Pierre et Terre
Mme PEIRELADE	Conseil Général du Gers - DSD
Mme Marie-Pierre PLACOT	Association « Synergie Passion » - Présidente
M. RODRIGUEZ	RASED de Maubourguet
M. ROGER	Association « Synergie Passion » - Vice-président
M. SAUVY	MSA des Pyrénées-Atlantiques
M. Frédéric SAVINEAU	Communauté de Communes de Lembeye
Mme Véronique SOUBABERE	SEMADOUR – Pays du Val d'Adour
Mme SZKLAREK	DDTEFP des Hautes-Pyrénées
Mme TIYOLL	EREF de Plaisance-du-Gers
Pierre TACHON,	Association Aqua Gascogne
Mme VIGNE	ADOM du Gers

ANNEXE 3 : NOTE DE SYNTHÈSE SUR LES CONTRATS DE PLAN ETAT-REGION D'AQUITAINE ET DE MIDI-PYRENEES

1 – Le CPER 2000-2006 Aquitaine

A/ La structure du CPER

Le Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 de la Région Aquitaine s'articule autour des cinq chapitres suivants :

1- L'ouverture de l'Aquitaine et la cohésion de son territoire

Les principaux axes de ce premier chapitre sont le développement des projets ferroviaires, portuaires ou de transport combiné ; les liaisons routières et le développement des TIC.

2- Le pari de l'intelligence

Cette deuxième partie met l'accent sur la recherche, l'enseignement supérieur, l'enseignement secondaire et la formation professionnelle et continue.

3- La valorisation des territoires par un développement équilibré et solidaire

Ce chapitre aborde les thèmes du développement équilibré des territoires infrarégionaux, de la gestion de l'environnement, de la cohésion sociale, de la culture et de la jeunesse et du sport.

4- L'emploi et le développement économique

La création d'entreprises ; le transfert de technologie ; l'agriculture, la sylviculture, la pêche, l'ostréiculture et l'aquaculture ; le développement et la compétitivité des entreprises ainsi que le tourisme et le thermalisme sont développés dans cette partie.

5- Les coopérations interrégionales

Ce dernier chapitre évoque les coopérations interrégionales dans le Massif Pyrénéen, la Vallée du Lot et le Canal des Deux-Mers, l'Estuaire de la Gironde, le bassin de la Dordogne mais également les programmes de recherche et les programmes de développement économique.

B/ Les mesures et sous-mesures en rapport avec les services et pouvant concerner le Pays du Val d'Adour

1- Développer les technologies de l'information¹⁰

Le Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 de l'Aquitaine précise que « il s'agit de permettre aux Pays et aux agglomérations de se connecter aux réseaux nationaux et internationaux, de bâtir un réseau universitaire entre tous les sites d'Aquitaine et, enfin, pour la Région de faire naître un Intranet éducatif reliant les lycées et, si les Départements le souhaitent, les collèges ».

¹⁰ Mesure 1.3, p 29

Le principal enjeu de cette mesure est de pouvoir offrir le plus rapidement possible aux professionnels et aux particuliers de la région Aquitaine l'accès aux réseaux à haut-débit.

2- *L'enseignement secondaire et les TICE*¹¹

Dans cette autre partie du CPER il est également fait référence aux TIC mais cette fois-ci Educatives. En effet, afin de prolonger l'effort de diffusion des TICE dans les lycées, l'Etat et la Région se fixent ici comme objectif commun la mise à niveau des matériels, les enseignements scientifiques, technologiques, professionnels et des langues vivantes étant prioritaires, ainsi que la mise en place des infrastructures nécessaires pour connecter les lycées.

3- *La formation professionnelle et continue*¹²

L'Etat et la Région souhaitent développer la formation tout au long de la vie ainsi que la validation des acquis et des compétences dans un souci d'égalité des chances.¹³ Parallèlement à cette sous-mesure, l'Etat et la Région désirent améliorer les équipements pédagogiques des organismes de formation professionnelle continue et des Centres de Formation des Apprentis (CFA) avec une priorité pour les TIC.

4- *La culture*¹⁴

Il s'agit notamment dans le domaine de la culture d'améliorer l'aménagement culturel des territoires (création ou modernisation de musées ou de lieux d'offre culturelle et artistique) car il existe certes, une offre de qualité mais celle-ci a tendance à se limiter aux pôles urbains, et de développer une éducation artistique et culturelle.

5- *Jeunesse et sport*¹⁵

L'Etat et la Région souhaitent favoriser l'égalité d'accès aux pratiques sportives en informant mieux les jeunes et en aidant à la construction ou à la réhabilitation d'équipements sportifs.

6- *L'hébergement collectif des personnes âgées*

L'objectif pour l'Etat et la Région est de faire en sorte que la réhabilitation de l'hébergement collectif des personnes âgées soit achevée le plus rapidement possible.

C/ Les actions types pour le Pays du Val d'Adour

- ✗ L'une des actions, en faveur de l'usage des nouvelles technologies, identifiées comme pouvant participer au développement équilibré du territoire et plus particulièrement destinées aux structures de type « Pays », est « l'appui à l'étude et au lancement de services de communication locale s'appuyant sur les techniques numériques.
- ✗ Des Centres Educatifs du Patrimoine qui sont à la fois des lieux de formation pour les professionnels du tourisme et de l'éducation, des lieux d'expérimentation et d'enrichissement culturel pour les publics scolaires et des lieux de développement des TIC, constituent une véritable priorité pour l'Etat et la Région.

¹¹ Sous-mesure 2.3.2, p 42

¹² Mesure 2.4, p 44

¹³ Sous-mesure 2.4.6, p47

¹⁴ Mesure 3.4, p71

¹⁵ Mesure 3.5, p75

- ⚡ L'Etat et la Région souhaitent développer le réseau information jeunesse par la mise en place notamment d'un site et d'une liaison internet.

2 – Le CPER 2000-2006 Midi-Pyrénées

A/ La structure du CPER

Le Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 de la Région Midi-Pyrénées s'articule autour des cinq chapitres suivants :

1- Le volet régional

Les 12 axes du volet régional sont les transports ; l'enseignement supérieur, la recherche et les lycées ; l'emploi et la formation ; l'agriculture et les forêts ; les entreprises ; le tourisme ; la culture ; la santé, le social et le logement ; jeunesse et sports ; l'environnement et les milieux naturels ; la société de l'information et la politique régionale de la montagne.

2- Le volet territorial

Les principaux thèmes d'intervention du volet territorial sont le développement d'activités économiques, la culture, le soutien au développement de la fonction résidentielle des centres des villes moyennes et des bourgs-centres ainsi que le développement de la société de l'information.

3- Le volet interrégional

Le volet interrégional abordent les thèmes des transports, de la politique interrégionale des Massifs (Massifs Pyrénées et Central) et des programmes spécifiques (Vallée du Lot, Vallée de la Dordogne, Canal des Deux-Mers et thermalisme).

4- Evaluation, suivi et exécution du contrat

5- Les approches thématiques transversales

Les thématiques traitées dans ce cinquième chapitre sont le développement durable, la lutte contre les exclusions, l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et la réduction de l'effet de serre.

B/ Les axes et articles en rapport avec les services et pouvant concerner le Pays du Val d'Adour

1- Les lycées¹⁶

L'Etat et la Région souhaitent poursuivre leurs efforts pour améliorer l'équipement des lycées et lycées professionnels en matière de TIC : achat d'équipements supplémentaires et renouvellement du matériel existant.

2- Emploi et formation

L'Etat et la Région soutiennent la mise en place de « Maisons Communes de l'Emploi et de la Formation ». ¹⁷ Elles accompagnent les demandeurs d'emploi dans leurs recherches

¹⁶ Art. 2.3, p17

d'emploi ou de formation ou dans leur création d'entreprise. Leur mise en place constitue une véritable innovation pour la région.

L'axe trois « Emploi-Formation » est l'un des axes les plus importants du CPER. De très nombreux autres actions, non innovantes, sont abordées sans toutefois être détaillées afin de garder une marge de manœuvre par rapport à la prise en compte des données locales.

3- *L'aménagement culturel du territoire*¹⁸

Il s'agit là de veiller à une répartition équilibrée de l'offre culturelle. Ainsi, l'Etat et la Région encouragent l'aménagement de lieux de création et de diffusion culturelles en matière de spectacles vivants (théâtres, arts de la rue etc.) mais pas seulement (musées, bibliothèques, salles de cinéma etc.) ainsi que la mise en réseau des équipements (installation d'un site Internet des musées de Midi-Pyrénées etc.).

4- *La modernisation des établissements d'accueil pour personnes âgées*¹⁹

La mise aux normes et la modernisation des établissements médicalisés pour personnes âgées constituent une véritable priorité pour l'Etat et la Région.

5- *Structurer et renforcer l'accès à l'information des jeunes*²⁰

Le réseau Information Jeunesse en Midi-Pyrénées regroupe un Centre Régional Information Jeunesse, 8 Bureaux Information Jeunesse, 71 Points Information Jeunesse et 4 Bus Info Jeunes. L'Etat et la Région souhaitent notamment améliorer la couverture du territoire et développer les TIC (Intranet, Internet etc.).

6- *La société de l'information*

Ce dernier axe souligne le fait que l'Etat et la Région font de la SDI l'une des priorités de ce CPER. En effet, le thème de la SDI est un thème transversal puisqu'on le retrouve notamment dans les domaines de l'emploi et de la formation, de la culture, de la santé et de la jeunesse et des sports.

3 – *Convergences / divergences entre les CPER Aquitaine et Midi-Pyrénées*

Les CPER 2000-2006 Aquitaine et Midi-Pyrénées sont structurés de manière différente, l'un mettant l'accent sur des notions-clefs comme la cohésion ou le développement équilibré du territoire, l'autre fonctionnant plutôt en terme de volet régional ou territorial. Les mesures, sous-mesures, axes etc. sont abordés de façon beaucoup plus détaillée dans le CPER Midi-Pyrénées que dans le CPER Aquitaine et s'appuient plus souvent sur des exemples concrets d'actions à mener.

Les priorités des CPER Aquitaine et Midi-Pyrénées sont globalement identiques, même si les actions envisagées sont parfois différentes :

- ✎ Les technologies de l'information et de la communication constituent une priorité dans chacune des deux régions. C'est d'ailleurs un thème transversal que l'on retrouve dans l'enseignement secondaire, la culture, la formation et l'emploi, la jeunesse, etc.

¹⁷ Art. 3.1, p24

¹⁸ Art. 7.1, p72

¹⁹ Art. 8.1, p80

²⁰ Art. 9.1, p86

- ✍ L'emploi et la formation constituent un autre thème que l'Etat et les Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées estiment primordial.
- ✍ La culture occupe également une place importante dans les deux CPER.
- ✍ Une meilleure information de la jeunesse est une autre priorité commune aux deux CPER.
- ✍ La réhabilitation des établissements d'accueil pour personnes âgées est une sous-mesure que l'on retrouve dans les deux CPER.

Aucun élément primordial se rapportant aux services et pouvant intéresser le Pays du Val d'Adour n'est évoqué que dans l'un des deux Contrats de Plan Etat-Région Aquitaine et Midi-Pyrénées. Il devrait donc exister une possibilité de pouvoir faire financer une ou plusieurs actions à l'échelle du Pays du Val d'Adour en s'appuyant sur les deux CPER. Il est à noter toutefois, que le Pays du Val d'Adour ne correspondrait à première vue géographiquement à aucune des coopérations interrégionales évoquées dans les deux CPER.

ANNEXE 4 : LISTE DES 20 SERVICES TYPES RETENUS POUR LE CALCUL DE L'INDICATEUR DE PRESENCE DES SERVICES PUBLICS (IPSP)

Agence bancaire
ANPE
Association intermédiaire
Bibliothèque
Collège
CPAM
Crèche / halte-garderie
Conseil Général – DSD
Ecole maternelle et/ou primaire
Ecole de musique ou de danse
Gendarmerie
Infirmier
Service d'aide au maintien à domicile
Maison de retraite
Mission locale ou Point Infos Emploi
Pharmacie
Pompiers
Poste
Trésor Public

ANNEXE 5 : LISTE DES 36 SERVICES ET EQUIPEMENTS TYPES RETENUS PAR L'INSEE (INVENTAIRE COMMUNAL DE 1998)

Pompiers
Gendarmerie nationale ou commissariat de police
Trésorerie
Notaire
Vétérinaire
Garage
Distribution de carburant
Maçon
Plâtrier, peintre
Electricien
Menuisier, charpentier ou plombier
Supermarché ou hypermarché
Alimentation générale ou supérette
Boulangerie, pâtisserie
Boucherie, charcuterie
Bureau de poste
Banque ou Caisse d'Epargne
Magasin de vêtements
Magasin de chaussures
Librairie, papeterie
Magasin d'électroménager
Magasin de meubles
Droguerie, quincaillerie
Salon de coiffure
Bureau de tabac
Ecole primaire publique ou privée
Collège public ou privé
Etablissement de santé
Ambulance
Dentiste
Infirmier ou infirmière
Laboratoire d'analyses médicales
Masseur-kinésithérapeute
Médecin généraliste
Pharmacie
Salle de cinéma